



Cheque de reservation pour location d un appartement

Par **mimib**, le **26/07/2011** à **22:56**

Bonjour,

j ai donné un chèque de réservation pour un appartement de 500euros correspondant à 1 mois de loyerl ,ibellé ordre d une SCI le 22 juillet et pour un bail commençant le 15 aout .Je n ai signé aucun contrat, je voudrais annuler cette réservation ,ai je un délai de rétractation et de combien de jours ? Dois je envoyer une lettre recommandée ou comment puis je procéder ? qu elles sont mes possibilités de récupérer mon chèque ?Merci pour votre aide
Michèle Begert

Par **mimi493**, le **26/07/2011** à **23:05**

Location vide ou meublée ?